



République Française  
Département de l'Oise  
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY  
7 rue de Paris

Envoyé en préfecture le 12/12/2022  
Reçu en préfecture le 12/12/2022  
Publié le 12/12/2022  
ID : 060-216004515-20221205-2022064-DE

SLOW

2022 - 064

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 décembre 2022

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-deux, lundi cinq décembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N. Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., MEYER D., KRAL A., Représentés : Mme WALBRECQ J. représentée par Mme DELAPORTE L.
15	15	14	
Date de la convocation : 30 novembre 2022 2022			Absent non excusé : M. Bertrand N.
Date d'affichage : 30 novembre 2022			Secrétaire de séance : M. LEFEBVRE P.

**N° 2022-064 □ Budget - demande de subvention auprès de la Région dans le cadre d'un fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales (ACTes) pour la réhabilitation et performance énergétique des bâtiments publics (immeuble 136 rue Neuve)**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que ce point est ajourné. A ce jour, nous n'avons pas eu tous les renseignements concernant le nouveau dispositif de la Région

Cachet

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
Thierry MICHEL

